

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'acceptation de nos offres et devis vaut celle des présentes conditions de vente. Aucune condition particulière ni autre condition générale émanant du Client ne peut prévaloir sur les présentes conditions.

1. Définitions et Champ d'application

« Client » désigne toute personne morale ou physique signataire d'un devis ou d'une offre émise par Alcyon Électronique, ou ayant transmis un Bon de Commande conforme au devis ou à l'offre émise par Alcyon Électronique.

« Produits » désigne tous les produits distribués et vendus par Alcyon Électronique tels que moteurs, motoréducteurs, thermostats, interrupteurs, disjoncteurs, solutions d'étanchéité, modules à effet Peltier, échangeurs, capteurs de vitesse et tachymètres, gyroscopes, capteurs de pression et de position.

« Prestations » désigne les services d'étude, de conception et de développement de solutions électroniques et électromécaniques.

Les Conditions Générales de Vente (« CGV ») décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'Alcyon Électronique et de son Client dans le cadre de la vente de Produits électroniques et électromécaniques, et de Prestations de conception et développement de solutions électroniques et électromécaniques. Alcyon Électronique se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV s'appliquent alors à toute nouvelle commande par le Client. Toute Prestation accomplie par la société Alcyon Électronique, ou toute vente de Produits implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

2. Commandes

Pour les Produits et les Prestations, le Client passe commande à Alcyon Électronique par courrier ou par email en annexant les documents contractuels (offre ou devis signé avec la mention « Bon pour acceptation », Bon de Commande). Alcyon Électronique émettra un accusé de réception de la commande à son Client.

Si la situation juridique, financière ou matérielle du Client venait à être modifiée après l'établissement d'un devis, Alcyon Électronique se réserve le droit d'exiger de lui des garanties de paiement suffisantes, voire de résilier le contrat sans droit à une indemnité d'aucune sorte, même en cas d'acceptation de la commande.

En cas de refus de couverture d'une créance par notre société d'assurance-crédit, Alcyon Électronique peut demander au Client le paiement des marchandises à la commande. Dans un tel cas de figure, les délais de fabrication et / ou de livraison courent à compter de la réception du règlement intégral de cette commande.

Aucune annulation de commande n'est acceptée par Alcyon Électronique.

3. Prix

Les prix sont fermes durant la validité de l'offre de 30 jours sauf spécification contraire. Tous nos prix sont établis hors taxes. Il sera ajouté à ces prix le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande. Tout changement du taux légal de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des Produits et/ou des Prestations, à la date stipulée par le décret d'application.

Si le Client souhaite une facturation en exonération de TVA, l'attestation d'achat en franchise doit nous parvenir au plus tard avec la commande.

Nos prix, indiqués sur nos devis et accusés de réception, sont susceptibles d'être révisés en fonction des variations de la devise d'origine en dehors d'une fourchette de +/- 2,5 % au cours du jour de la réception des pièces chez Alcyon Électronique. Ils peuvent par ailleurs être révisés suite à la prise en compte d'évolutions sur les droits de douane et autres frais annexes liés à la commande.

Nos prix sont indiqués hors frais de port et d'emballage.

4. Délais

Les Produits et Prestations demandés par le Client seront fournis dans un délai indicatif fixé dans nos devis, ce délai commençant à courir à compter de la réception par Alcyon Électronique du bon de commande correspondant dûment signé, électroniquement ou non.

Les délais de livraison de nos Produits sont donnés à titre indicatif et restent soumis aux variations possibles des délais de fabrication de nos fournisseurs en leurs usines.

Concernant la réalisation des Prestations, celle-ci dépend de la coopération du Client, et notamment de la fourniture des informations nécessaires à la réalisation des Prestations. Ainsi, Alcyon Électronique ne saurait être tenu responsable du retard ou du défaut d'exécution lié à un manquement du Client dans son devoir de collaboration.

Enfin, aucune pénalité ne pourra être appliquée en cas de retard dans la livraison de nos Prestations et de nos Produits.

5. Conditions de paiement

En l'absence d'accord particulier, nos conditions de paiement pour les Produits et les Prestations sont fixées à 30 jours nets. Pour les Prestations, dès la signature du devis ou bon de commande, le Client s'engage à payer à Alcyon Électronique, en contrepartie des Prestations, tout montant mentionné sur ce document suivant les modalités précisées.

Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

Quel que soit l'accord prévu, et en application avec la Loi de Modernisation de l'Économie n° 2008.776 du 4 août 2008 « le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture ». En conformité avec l'article L441-6 du Code du commerce, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit à des pénalités calculées par application aux sommes restant dues d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison des marchandises, et sans qu'un rappel ou une mise en demeure ne soit nécessaire. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera exigible.

6. Clause pénale

Si le recouvrement de la créance entraîne l'intervention de notre service contentieux, celle-ci se trouve majorée de 10 % des sommes dues en plus des pénalités légales.

7. Clause de réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété d'Alcyon Électronique jusqu'au paiement intégral du prix par le Client, en principal et en accessoires. Pendant la durée de la réserve de propriété, le Client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction de la chose vendue dès sa livraison. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, la propriété des marchandises livrées et restées impayées pourra être revendiquée par la société Alcyon Électronique. En cas de revente des marchandises fournies par la société Alcyon Électronique alors que le Client n'a pas réglé l'intégralité du prix, celui-ci s'engage à informer tout acquéreur de la présente clause de réserve de propriété grevant lesdits biens et du droit de la société Alcyon Électronique de revendiquer entre ses mains, soit les marchandises concernées, soit le prix de celles-ci.

8. Garantie

Tous nos Produits sont garantis un an à compter de leur date de fabrication. La garantie ne couvre pas :

- Les dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe,
- Les pannes résultant de la modification de la construction et des caractéristiques d'origine de la marchandise livrée,
- Les frais de devis (suivis ou non de réparation), les frais résultant de pannes non constatées,
- Les dommages dus à la corrosion, à un mauvais branchement ou à un problème d'alimentation.

En cas de Produits détériorés pendant le transport, le Client s'engage à émettre toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Il s'engage en outre à contrôler visuellement les pièces livrées dans les 48 heures de leur réception. Au-delà, aucune réclamation quantitative ou qualitative ne sera acceptée par Alcyon Électronique. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier avec AR ou par mail.

Notre garantie se limite au remplacement, au remboursement ou à la réparation sans frais des Produits défectueux rendus franco à nos ateliers à l'exclusion de toute autre sanction ou indemnisation. En aucune circonstance nous ne serons tenus à indemniser les dommages immatériels et / ou industriels.

Les Produits distribués par notre société mais fabriqués par des tiers ne bénéficient que de la garantie du tiers fabricant.

Avant tout retour de Produit, le Client se met en relation avec Alcyon Électronique, qui lui délivre un numéro de retour et lui transmet un document à retourner signé avec les pièces, ainsi que la procédure de retour y afférant.

En matière de fourniture de Prestations, la responsabilité d'Alcyon Électronique ne peut être engagée qu'en cas de négligence ou de faute prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Afin de faire valoir ses droits, le Client, devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer Alcyon Électronique par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit jours à compter de leur découverte.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité d'Alcyon Électronique serait retenue, la garantie serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture de la Prestation.

9. Clause de confidentialité

Alcyon Électronique s'engage à ne divulguer aucune information sur les travaux et Prestations réalisés pour ses Clients, hormis dans le cadre de Prestations spécifiques nécessitant le concours de nos fournisseurs et sous-traitants.

10. Force Majeure

La société Alcyon Électronique n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

11. Élection du domicile et juridiction

Alcyon Électronique déclare élire domicile à l'adresse de son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des clauses et des conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Versailles est seul compétent, quel que soit le lieu de livraison de la marchandise.

12. Informatique et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre de relations commerciales sont destinées exclusivement à un usage interne, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Les prospects ou Clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent selon l'article 34 de la loi informatique et libertés, et le RGPD.

Pour l'exercer, ils peuvent s'adresser par courrier postal à :

Alcyon Électronique – Route Départementale 11 – Ferme de l'Orme – BP20 – 78650 Beynes.

La non revendication par Alcyon Électronique de l'un de ces droits au titre des présentes Conditions Générales n'est pas considérée comme une renonciation pour l'avenir à ce droit.